CONDITIONS NÉCESSAIRES ET DÉPENDANCE EXISTENTIELLE

Introduction

Le concept de condition nécessaire est largement utilisé en philosophie, quelquefois explicitement pour définir d'autres concepts importants. Un exemple qui m'intéresse particulièrement, et sur lequel je reviendrai à la fin de ce texte, est le concept de dépendance existentielle, cher à un grand nombre de métaphysiciens des dernières décennies.

Un autre exemple est le concept de norme. Selon une théorie des énoncés normatifs, qui prétend réduire les normes aux valeurs, un grand nombre d'énoncés du type « *x* doit faire *F* », si ce n'est tous, doivent être compris comme « une condition nécessaire pour que *x* soit *G* est que *x* fasse *F*, et il est bon (pour *x* ?) que *x* soit *G* ». Pour prendre un exemple, un partisan d'une telle théorie pourrait soutenir que « il faut être fidèle » doit être compris dans certains contextes comme « une condition nécessaire pour aller au paradis est d'être fidèle, et aller au paradis est une bonne chose »[1].

Aussi, l'analyse de la notion de condition nécessaire présente-t-elle un intérêt certain.

Ce travail est, malheureusement, en grande partie négatif : l'objectif est de réfuter une large gamme d'analyses du concept de condition nécessaire, dont certaines me semblent être (au moins tacitement) communément admises. Il présente néanmoins un aspect positif, en

1. Ici, je comprends « il faut être fidèle » comme « tous les hommes doivent être fidèles », et « une condition nécessaire pour aller au paradis est d'être fidèle, et aller au paradis est une bonne chose » comme « pour tout homme *x*, une condition nécessaire pour que *x* aille au paradis est que *x* soit fidèle, et il est bon que *x* aille au paradis ».

ce qu'il prétend mentionner certaines contraintes que doit respecter toute analyse satisfaisante du concept de condition nécessaire.

Analyses standard

Les énoncés qui nous occupent ici sont donc les énoncés de la forme :

(cn1) Une condition nécessaire pour que p est que q. [2]

Intuitivement, (cn1) est équivalent à :

(cn2) Pour que p, il faut que q ;

et à :

(cn3) p seulement si q ;

Je ne remettrai pas en doute ces équivalences, bien que rien dans la suite de ce texte ne dépende de leur vérité.

Dans les livres de logique élémentaire, on explique que « p si et seulement si q » est synonyme de « si p, alors q, et si q, alors p ». L'idée semble être que « p si et seulement si q » doit être compris comme « (p si q) et (p seulement si q) », que « p si q » veut dire « si q, alors p » et finalement que « p seulement si q », c'est-à-dire (cn3), signifie :

(A1) Si p, alors q.

Les formes (cn1) et (cn2) semblent en dire plus : elles contiennent un élément modal. Aussi peut-on être tenté de considérer ces formes comme équivalentes à la forme :

(A2) Si p, alors nécessairement q. [3]

---

2. Bien entendu, pour obtenir un énoncé du français à partir de cette forme, on doit remplacer « p » et « q » par des énoncés au subjonctif. J'ignorerai cette subtilité dans ce qui suit.
3. Il y a peut-être au moins deux manières de comprendre (A2) dans notre contexte. Selon la première, (A2) contient deux opérateurs, « nécessairement » et « si…, alors… », et la phrase est synonyme de « nécessairement (si p, alors q) ». Selon la deuxième interprétation, (A2) ne contient qu'un opérateur complexe « si…, alors nécessairement… ». Je ne suis pas certain que la deuxième interprétation soit disponible (*i. e.* qu'il existe un tel opérateur). Si tel est le cas, la différence entre ces deux interprétations ne sera pas importante par la suite.

On voit de suite un problème : (cn1), (cn2) et (cn3) sont équivalents, alors que apparemment (A1) et (A2) ne le sont pas. Il semble que (A2) soit plus fort que (A1). Je ne veux pas entrer dans ce débat. Pour moi, (cn1) n'est équivalent ni à (A1) ni à (A2). Et plus généralement, je vais défendre l'idée selon laquelle (cn1) n'est équivalent à aucune forme du type :

(A3) $p \rightarrow q$,

où $\rightarrow$ est un conditionnel appartenant à une certaine catégorie que j'expliciterai plus loin, et à laquelle les opérateurs conditionnels présents dans (A1) et (A2) appartiennent.

Objections

Il s'agit d'objections directes à la thèse de l'équivalence entre (cn1) d'un côté, et (A1) ou (A2) de l'autre. Ce sont donc des objections aux deux analyses présentées au début de la section précédente.

Contre exemples

Il s'agit d'objections à la thèse selon laquelle (A1) ou (A2) implique (cn1).

Premier contre-exemple. Les énoncés suivants sont intuitivement vrais :

Si 2 est pair, il y a au moins un nombre pair ;
Si 2 est pair, alors nécessairement il y a au moins un nombre pair ;

alors que le suivant ne l'est pas :

(1) Une condition nécessaire pour que 2 soit pair est qu'il y ait au moins un nombre pair.

Deuxième contre-exemple. Les énoncés suivants sont intuitivement vrais (l'opérateur modal doit être proprement interprété ici : dans toutes les circonstances habituelles) :

Si j'ai mal à la tête à t, je prends une aspirine à t' ;
Si j'ai mal à la tête à t, alors nécessairement je prends une aspirine à t' ;

alors que le suivant ne l'est pas :

(2) Une condition nécessaire pour que j'aie mal à la tête à t est que je prenne une aspirine à t'.

On peut aisément multiplier les contre-exemples.

Problèmes logiques[4]

Contraposition

Chacun des conditionnels dans (A1) et (A2) est sujet au principe de contraposition :

$p \rightarrow q \vdash \neg q \rightarrow \neg p$;

mais il est clair que :

Une condition nécessaire pour que p est que q $\nvdash$ une condition nécessaire pour que $\neg q$ est que $\neg p$.

En effet :

Une condition nécessaire pour que ma montre fonctionne est qu'il y ait une pile dedans

est vrai, mais pas :

(3) Une condition nécessaire pour qu'il n'y ait pas de pile dans ma montre est qu'elle ne fonctionne pas.

Introduction de la disjonction

Chacun des conditionnels dans (A1) et (A2) est sujet au principe d'introduction de la disjonction :

$p \rightarrow q \vdash p \rightarrow (q \vee r)$;

mais il est clair que :

Une CN pour que p est que q $\nvdash$ une condition nécessaire pour que p est que $(q \vee r)$.

4. J'utilise « $A \vdash B$ » pour « B est une conséquence de A », et « $A \nvdash B$ » pour « B n'est pas une conséquence de A ».

En effet :

> Une condition nécessaire pour que ma montre fonctionne est qu'il y a une pile dedans

est vrai, mais pas :

> (4) Une condition nécessaire pour que ma montre fonctionne est que (il y a une pile dedans ou il fait beau aujourd'hui)[5].

Condition nécessaire et explication

Il me semble que lorsque l'on dit qu'une condition nécessaire pour que p est que q, on a en tête l'idée que s'il est le cas que p, alors il est le cas que q, *et* le fait que q explique (au moins en partie) le fait que p. Pour cette raison, j'accepte le principe suivant :

> (EX) Une condition nécessaire pour que p est que q, $p \vdash p$ (au moins en partie) parce que q.

Exemple : une condition nécessaire pour que ma montre fonctionne est qu'il y a une pile dedans. Le lien explicatif est ici causal. Mais il ne l'est pas toujours. *Exemple* : une condition nécessaire pour que Sam ait le droit de voter est qu'il ait plus de dix-huit ans. Ici, le lien explicatif n'est pas causal. Peut-être peut-on le qualifier d'institutionnel.

Si un opérateur binaire $\rightarrow$ est tel que $p \rightarrow q, p \vdash p$ (au moins en partie) parce que q, nous dirons qu'il satisfait le *principe d'explication*.

Il est clair que (EX) pose un problème pour la thèse de l'équivalence de (cn1) avec (A1) ou (A2). Car en effet, les opérateurs conditionnels dans (A1) et (A2) ne satisfont pas le principe d'explication. Pour reprendre un exemple précédent, si 2 est pair, il y a au moins un nombre pair et de même, si 2 est pair, alors nécessairement il y a au moins un nombre pair. D'autre part, 2 est pair. Mais on n'a pas envie de dire que 2 est pair parce qu'il y a un nombre pair, ou même en partie parce qu'il y a un nombre pair. On a plutôt envie de dire le contraire.

---

5. Attention : il faut prendre cet énoncé en un sens non distributif. C'est-à-dire qu'il ne faut pas comprendre ici « une condition nécessaire pour que p est que $(q \vee r)$ » comme « une condition nécessaire pour que p est que q ou une condition nécessaire pour que p est que r ». Pour ceux qui penseraient que ces deux formes sont équivalentes, pensez à « pour avoir le droit de s'asseoir sur ce siège, il faut être une femme enceinte ou un blessé de guerre ».

Le principe (EX) permet en outre de donner un argument pour la fausseté des énoncés (1), (2), (3) et (4) mentionnés plus haut, fausseté que nous avions reconnue « intuitivement ». En effet :

- Supposons que (1) soit vrai, et que 2 soit pair. Alors d'après (EX), 2 est pair (au moins en partie) parce qu'il y a un nombre pair. Nous avons déjà remarqué que c'est intuitivement faux.
- Supposons que (2) soit vrai, et que j'aie mal à la tête à t. Alors d'après (EX), j'ai mal à la tête à t (au moins en partie) parce que je prends une aspirine à t'. C'est évidemment faux.
- Supposons que (3) soit vrai, et qu'il n'y a pas de pile dans ma montre. Alors d'après (EX), il n'y a pas de pile dans ma montre (au moins en partie) parce que cette dernière ne fonctionne pas. Même verdict.
- Supposons que (4) soit vrai, et que ma montre fonctionne. Alors d'après (EX), ma montre fonctionne (au moins en partie) parce que (il y a une pile dedans ou il fait beau aujourd'hui). Il y a quelque chose de bizarre à affirmer qu'un tel fait disjonctif explique, même en partie, que ma montre fonctionne.

Généralisation

Les objections précédentes sont dirigées contre l'équivalence de (cn1) avec (A1) ou (A2). Mais on peut en tirer (au moins) les deux leçons générales suivantes. Soit $\rightarrow$ un opérateur propositionnel binaire. Alors :

(L1) Si $\rightarrow$ satisfait le principe de contraposition et/ou le principe d'introduction de la disjonction, alors (cn1) n'est pas équivalent à $p \rightarrow q$.

(L2) Si $\rightarrow$ ne satisfait pas le principe d'explication, alors (cn1) n'est pas équivalent à $p \rightarrow q$.

La plupart des opérateurs conditionnels que je connais satisfont le principe de contraposition et/ou le principe d'introduction de la disjonction. Aucun ne satisfait le principe d'explication.

Application : la théorie de la dépendance

Un concept important en métaphysique est celui de dépendance existentielle. Il existe en fait plusieurs notions de dépendance existentielle. La notion la plus « standard » est donnée par la définition suivante : un objet x est dit existentiellement dépendant d'un objet y lorsque l'existence de y est une condition nécessaire pour l'existence de x – ou encore, lorsque pour que x existe, il faut que y existe.

Le concept est important en particulier parce qu'il est utilisé pour définir le concept de substance : une substance est, selon certains, et peut-être parmi d'autres choses, un objet qui n'est existentiellement dépendant de rien. Des exemples supposés d'objets dépendants sont les ensembles non vides (qui dépendent de leurs éléments), les changements (qui dépendent des objets qui changent), les perceptions véridiques (qui dépendent des objets perçus), les frontières spatiales des objets standards (qui dépendent de ce dont elles sont la frontière), etc.

Certains philosophes ont avancé une analyse de la dépendance du style :

x dépend de y = si x existe, alors nécessairement y existe[6].

Or, d'après ce que l'on vient de voir, on ne peut pas en général considérer « pour que p, il faut que q » comme équivalent à « si p, alors nécessairement q ». Cela jette *a priori* un doute sur cette analyse. Peut-on néanmoins considérer ces deux formes comme équivalentes lorsque p et q sont du type « x existe » ? Non. Pour ne prendre qu'un exemple, considérons Socrate et l'ensemble {Socrate}. C'est une vérité plausible d'une théorie modale des ensembles que si Socrate existe, alors nécessairement {Socrate} existe (le singleton {Socrate} existe dès que son élément existe). D'après l'analyse de la dépendance proposée ci-dessus, cette « vérité » implique que Socrate dépend de {Socrate}. Mais cela est intuitivement faux : on n'a pas envie de dire qu'une condition pour que Socrate existe est que {Socrate} existe. Par conséquent, l'analyse proposée n'est pas correcte.

On peut en fait invoquer le principe (EX) pour se convaincre qu'il n'est pas le cas qu'une condition pour que Socrate existe est que {Socrate} existe. En effet, d'après (EX), et étant donné que Socrate existe (en un sens atemporel tout du moins), s'il était le cas qu'une condition pour que Socrate existe est que {Socrate} existe, nous devrions conclure que Socrate existe (au moins en partie) parce que {Socrate} existe. Mais évidemment, cette conclusion répugne à nos intuitions.

6. Ce genre d'analyse est très répandu. Pour ne prendre qu'un exemple, cf. Simons 1991.

Remarque conclusive

Je terminerai sur une remarque.

La thèse que j'ai défendue et qui prête sans doute le plus le flanc à la critique est celle selon laquelle l'opérateur de condition nécessaire satisfait le principe d'explication. Par exemple, pourrait-on objecter, il est clair que l'on peut utiliser « pour que *p*, il faut que *q* » pour dire que la réalisation du fait que *q* est une *précondition* pour la réalisation du fait que *p*. Et, continuera-t-on, il n'est pas vrai en général que la réalisation d'un fait est expliqué, même partiellement, par la réalisation de ses préconditions : par exemple, pour arrêter de fumer, il faut être fumeur ; mais il n'est pas le cas que si Sam arrête de fumer, alors c'est au moins en partie parce qu'il est fumeur[7]. Je suis prêt à accepter l'objection. Cependant, il me semble clair qu'il y a des usages de l'opérateur de condition nécessaire selon lesquels l'opérateur satisfait le principe. Et – ce qui est le plus important pour moi étant donné mes préoccupations actuelles – l'usage qui est fait de cet opérateur dans la définition de la notion de dépendance existentielle me semble en faire partie.

Fabrice CORREIA

Département de philosophie
Université de Genève

Référence

SIMONS Peter (1991), « Dependence », in *Handbook of Metaphysics and Ontology*, H. BURKHARDT & B. SMITH (dir.), Munich, Philosophia, p. 209-210.

7. Je dois cette objection à Claude Panaccio.